

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 29 mai 2023 à 16 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absente M^{me} la conseillère France Chenail, laquelle a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Josée Bourdeau, greffière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2023-05-340 RÉÉVALUATION DES CONDITIONS SALARIALES DES POSTES DE DIRECTION

CONSIDÉRANT l'évolution du marché du travail et les écarts importants entre les salaires des postes de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une augmentation maximale de 8% dans le respect de la grille salariale anticipée, pour les postes de direction, en date du 1^{er} juin 2023;

D'autoriser l'ajout de cinq jours de congés personnels dans les conditions de travail des postes de direction.

ADOPTÉ

2023-05-341 DIVERSES NOMINATIONS AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

VU le départ de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

VU les recommandations de la direction générale relative à l'intérim du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

DE nommer madame Josée Bourdeau au poste de greffière et directrice par intérim du Service du greffe et des affaires juridiques;

De nommer madame Marie-Christine Labranche responsable du volet juridique du Service;

QUE l'entrée en fonction de Josée Bourdeau et Marie-Christine Labranche soit rétroactive au 26 mai 2023;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité;

QUE le conseil approuve l'offre de service déposée par la firme Talinko pour le comblement du poste de directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;

D'autoriser la directrice générale à signer l'offre de service déposée par la firme Talinko ou tout documents relatifs au comblement du poste de directeur du Service du greffe et des affaires juridiques.

ADOPTÉ

2023-05-342 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME GUYLAINE GUINDON AU POSTE DE COMMIS SERVICE AUX CITOYENS ET REQUÊTES

VU la lettre formulée par madame Guylaine Guindon avisant la municipalité de sa retraite au poste de commis service aux citoyens et requêtes au Service des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de Guylaine Guindon au poste de commis service aux citoyens et requêtes au Service des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2023;

DE remercier Guylaine Guindon pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2023-05-343 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE AVEC L'ENTREPRISE 9314-1414 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT qu'une clause résolutoire avait été stipulée en faveur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par 9314-1414 Québec inc. (Prolast) aux termes de l'acte de vente publié sous le numéro 26 616 983 (l'« Acte de vente ») relativement au lot 6 442 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

CONSIDÉRANT que les conditions dans l'Acte de vente ont été respectées par l'acheteur et que la clause résolutoire n'a plus lieu d'être;

VU la recommandation du Service du développement économique d'accepter la mainlevée;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la mainlevée de la clause résolutoire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2023-05-344 AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE DES LOTS 6 568 494 ET 6 568 495

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-133 autorisant la cession de deux parties de la rue Loy étant le lot numéro 3 248 404;

CONSIDÉRANT le lotissement du lot et la création de trois nouveaux lots;

ATTENDU QUE les lots 6 568 494 et 6 568 495 ne serviront plus de rue dans le secteur;

VU la recommandation favorable du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville les lots 6 568 494 et 6 568 495.

ADOPTÉ

2023-05-345 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-304 relative au protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion du complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé et de la plage régionale des Îles-de-Saint-Thimothée;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler le protocole pour la période estivale 2023;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

DE conclure le renouvellement d'un protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports relatif à la gestion du complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé et de la plage du parc régional des Îles-de-Saint-Thimothée, selon les conditions établies au protocole déposé devant ce conseil;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 30 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers le poste budgétaire 02-701-40-451 afin de couvrir les frais reliés au complexe aquatique extérieur;

D'autoriser un transfert budgétaire de 20 000 \$ du code budgétaire 02-701-50-411 ainsi que l'affectation d'une somme de 39 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers le poste budgétaire 02-701-41-450 afin de couvrir les frais reliés à la plage régionale des Îles-de-Saint-Thimothée.

ADOPTÉ

2023-05-346

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES RÉGATES DE VALLEYFIELD

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Les Régates de Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre des 83^e et 84^e éditions des régates de Valleyfield;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec Les Régates de Valleyfield inc. relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de l'évènement des régates, à compter de la date de signature du protocole pour se terminer le 31 décembre 2024;

D'accorder à Les Régates de Valleyfield inc. une aide financière annuelle de 262 650 \$ pour l'année 2023 et 270 530 \$ pour l'année 2024 en vue d'assurer la tenue de cet évènement;

2023-05-348 DEMANDE DE PRIX 2023-GG-SRC-01 : ACHAT DE MOBILIER AU PARC DES ÉRABLES

VU la demande de prix 2023-GG-SRC-01 relative à l'achat de mobilier au parc des Érables, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. 16 295,41 \$

VU la recommandation du Service des travaux publics d'octroyer ledit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Équiparc Manufacturier d'Équipement des Parcs inc. un contrat pour l'achat de mobilier au parc des Érables, excluant le volet transport, pour la somme maximale de 16 295,41 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents émis par la Ville relativement à cette demande de prix;

D'autoriser un transfert budgétaire de 14 879,88 \$ de la contribution financière d'Hydro-Québec – Projet 4400-00027 au code budgétaire 03-310-07-751 pour la réalisation de cette acquisition.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2023-05-349 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 21, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 29 mai 2023.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Josée Bourdeau, greffière